

Quelle politique devra adopter le CLAE face à la crise économique actuelle ?

Personne à l'heure actuelle ne peut faire de prévisions sur la durée et l'issue de cette crise économique qui manifestement est le fruit de gains faciles, de malversations « légales », voire d'incompétence manifeste. Nous sommes en train de payer pour ceux qui ont réussi à « vendre » des dettes pour de l'argent comptant.

Le danger réel que nous apporte cette crise est sûrement la récession économique mondiale qui est directement proportionnelle à la faiblesse financière d'un pays. Plus un pays est pauvre, plus il en subira les conséquences, parfois désastreuses. Ce phénomène risque d'engendrer des mouvements migratoires importants dont les effets sont difficiles à estimer.

Nous devons faire attention surtout aux motivations non réelles que cette crise pourrait suggérer, ou servir d'excuse à des entreprises pour effectuer des licenciements en dehors de la légalité ou, encore pire, à des gouvernements pour durcir leur politique en matière d'immigration.

Dans le programme de travail pour la législature 2009-2014 du nouveau Gouvernement, nous pouvons relever un certain nombre de points positifs, tel que les engagements pris en faveur d'une meilleure politique d'intégration, qui devrait aboutir au droit de vote passif des non communautaires aux élections communales ou encore à l'accession des citoyens de nationalité étrangère aux postes de bourgmestre ou d'échevin. Le CLAE considère qu'il s'agit d'une porte ouverte à une « meilleure démocratie » et donc à des possibilités réelles d'intégration. Il y a, toutefois, dans ce même programme, des points auxquels nous devons prêter toute notre attention. En effet, il y est question d'« adapter l'immigration aux besoins économiques du pays » ou bien de la « lutte efficace contre l'immigration clandestine et le travail illégal ». Le CLAE reste opposé à une immigration discriminatoire, à savoir choisie en fonction du niveau de formation du requérant.

Le but du nouveau comité exécutif est de travailler dans la continuité de l'ancien comité tout en s'adaptant à l'évolution du monde migratoire, à ses besoins et à ses requêtes. Notre force nous vient de la forte participation des associations à l'Assemblée Générale du mois de juin, d'un comité exécutif de 40 personnes toutes motivées pour travailler ensemble, de plus de 80 associations inscrites, de plus de 200 associations qui gravitent autour de notre organisation. Si les associations de la « vieille immigration » poursuivent leurs activités à une vitesse de croisière, celles issues de l'immigration plus récente sont très actives et essaient de faire entendre leur voix à travers le CLAE. Rien que ces deux derniers mois, nous avons enregistré plusieurs nouvelles associations qui ont manifesté leur intérêt à faire partie du CLAE.

Dans notre programme de travail à court terme nous allons rencontrer les forces gouvernementales, politiques et sociales afin de réitérer notre présence comme interlocuteur sérieux et fiable.

Au niveau européen, nous demandons au Gouvernement luxembourgeois de soutenir le développement d'une politique commune d'immigration et d'asile la plus solidaire possible. Nous demanderons également au Parlement européen d'œuvrer pour une politique d'immigration visant une intégration qui puisse offrir les mêmes chances et les mêmes droits à tous.

En l'absence d'une politique européenne commune obéissant aux mêmes règles la plupart des politiques individuelles de chaque pays sont vouées à l'échec et l'intégration ne restera qu'un vain mot.

Une des préoccupations importantes du CLAE reste la politique d'asile. Nous militons depuis de nombreuses années au sein du Collectif Réfugiés Luxembourg et cette année 2009-2010, nous assurons conjointement le secrétariat avec l'ASTM. Les objectifs du Collectif réfugiés sont notamment d'interpeller les autorités compétentes sur des questions telles que la rétention administrative, la problématique des retours, la régularisation,... Les thèmes qui sont actuellement débattus par les associations membres du collectif concernent la rétention administrative, le statut de tolérance et le sursis à l'éloignement, la situation des minorités au Kosovo, l'accès au travail pour certaines catégories de personnes (Autorisation d'occupation temporaire – AOT), la convention signée entre les autorités luxembourgeoise et l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) au sujet de l'organisation des retours volontaires.

Furio Berardi,
Président du CLAE

Editorial horizon 99 – novembre 2009